

Mesure de compensation: Éléments actuels pour l'acquisition foncière dans le but de translocations de reptiles

Dans le cadre de recherche de sites favorables pour la translocation de reptiles depuis une zone vouée à la destruction vers des zones hôtes, GSE s'engage à fournir une aide financière allant jusqu'à 10 000 euros pour l'acquisition et la gestion d'une ou plusieurs parcelles par l'AHPAM. En collaboration avec le CNRS de Chizé nous recherchons activement des sites qui permettront un aménagement pour les reptiles qui seront relâchés. Le « ou les » sites gérés par l'AHPAM pourront constituer un réservoir protégé à long terme pour les reptiles. A l'heure actuelle et après les premières recherches (soit une semaine après le retour du CSRPN), plusieurs sites sont identifiés avec des possibilités d'acquisition foncière. Des partenariats en cours laissent également présager d'autres possibilités d'acquisition ou d'utilisation de sites.

Les premiers sites

La surface des parcelles compensatoires présélectionnées sont pour l'instant d'une taille allant de 3 à 5 hectares. Leur disposition aux abords de corridors écologiques potentiels permettrait des échanges avec d'autres zones.

- Un site sur la commune de Sorgues

Nous avons émis une proposition d'achat auprès de Mme Pompignoli qui semble favorable à la vente de sa parcelle EH -136 sur la commune de Sorgues. Une première réponse nous sera délivrée la semaine prochaine. Ce site non loin de l'Ouvèze est à un peu plus de 3 kilomètres de de la zone initiale, ce qui permettra de tester l'ampleur du phénomène de « homing ». Ce site permettra également des échanges avec des zones au sud.



Fig1. Parcelle EH -136 a Sorgue (84). Possibilité d'achat en direct avec la propriétaire Mdme Pompignoli

- Un achat de site de la SNCF et un partenariat

D'autres possibilités d'achat sont examinées, notamment la parcelle ZB-0011 propriété de la SNCF. La SNCF est par ailleurs intéressée pour accompagner nos structures pour la pérennisation de ces opérations scientifiques (interlocutrices du dossier : Mme Sandrine Rabaseda **Directrice Environnement et Développement Durable et responsable CCDD PACA** / et Mme Catherine Macary- **Service Direction Territoriale de la Communication**). D'autres parcelles avec des corridors entre Avignon et Mornas sont en cours de recherches grâce aux services environnements de la SNCF. Un partenariat avant achat est en cours de définition.

- Une demande auprès de la SAFER

Un dossier est en cours de dépôt auprès de la SAFER PACA pour acquérir une parcelle agricole à remanier pour y créer des refuges.

- Sollicitation des services des Mairies d'Orange et d'Avignon

Nous avons sollicité les services environnement et urbanisation des communes d'Orange (Mme Virassamy) et d'Avignon (Mr Magot) afin de trouver une parcelle considérée comme polluée ou de peu d'intérêt afin de l'acquérir en vue d'un remaniement en faveur des reptiles. Nous espérons obtenir un premier accord et engagement de vente dans les deux semaines à venir.

Les aménagements prévus sur site

Concernant les besoins pour une population de couleuvres de Montpellier nous sommes encore dans la phase d'acquisition d'informations grâce au radio-tracking. Toutefois les premiers résultats du suivi des serpents montrent que la couleuvre de Montpellier doit disposer d'un réseau de gîtes sécurisés (gîtes mettant les animaux à l'abri des prédateurs et des conditions météorologiques extrêmes). Une grande diversité de micro-habitats est très importante pour les serpents, pour leurs proies, et pour l'établissement de cortèges de plantes et d'animaux constituant l'écosystème dans lequel évoluent les reptiles. La présence ou la création d'un point d'eau sur site est fortement souhaitée.

Remerciements

Nous tenions à remercier ici les services de l'État pour leur confiance dans ce projet unique au niveau mondial pour la couleuvre de Montpellier et qui pourrait permettre de sauver les reptiles de ce site. Nous pensons et faisons tout cela dans l'intérêt des reptiles sur ce site voué à destruction. Cette procédure va permettre de mieux maîtriser à l'avenir ce type d'actions et de mieux définir les contraintes liées aux déplacements de ses ophidiens protégés.

